

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mme LEBRETON Marie, Mr LASCIOUVE Jean-Claude, Mr MOURLON Gérard, Mr BERAUD Christophe, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme BARBECOT Annie, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme GIRAUDET Stéphanie.

Absents: Mr GRENAT Claude

Mr BERAUD Christophe a été élu secrétaire.

AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe les Conseillers que plusieurs demandes ont été abordées lors de la réunion de la Sous-commission Communale d'Aménagement Foncier en date du 11 septembre 2014 et que le Conseil doit valider ou pas ces demandes.

- Demande de M et Mme DUCROS d'acquisition de domaine public à CARTON au droit de leurs propriétés.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.
- Demande de M DUFFAL André pour la suppression de chemin avec possibilité de le déplacer.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.
- Demande de M GILLET Lionel pour récupérer dans le cadre de l'AFAF un bout de chemin au droit de sa propriété.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.
- Emplacement réservé dans le PLU pour le parking de la salle des fêtes, doit on le prévoir dans le cadre de l'AFAF ?
Le Conseil Municipal demande la constitution d'une réserve foncière en accord avec l'emplacement réservé au projet PLU et confirme la décision de la S/Commission.
- Demande de M PICARLE Franck demande l'élargissement de 2 chemins sur 100m entre les parcelles ZR 1058-1059 et ZR 1044-1048.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.
- Parcelle E 1065 (Mme CHAUSSEGROS) penser à la passer en zone A sur le PLU.
Le Conseil Municipal suit l'avis de la S/Commission.
- Chemin LAMADON dans les biens de section.
Le Conseil Municipal suit l'avis de la S/Commission, pas de bornage, empierrement avec les "fonds" de la section.

VILLAGE DE GRANDSAIGNE

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la demande des habitants de Grandsaigne concernant la voirie goudronnée dans le cadre des travaux connexes de l'Aménagement Foncier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide qu'aucunes voiries goudronnées ne seront déplacées dans le cadre des travaux connexes de l'Aménagement Foncier.

SEMERAP

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'afin d'assurer la défense incendie de la colonie de la Croizette, la SEMERAP a fait un devis pour l'installation d'un poteau incendie. Deux solutions sont envisageables :

- Installation du poteau à 200 mètres des bâtiments de la colonie (distance maximum légale)
Coût HT : 4 022,68 €
- Installation à 150 mètres des bâtiments avec une canalisation en PVC de diamètre de 110 mm en accotement de la voie communale sur une longueur d'environ 80 mètres
Coût HT : environ 5 500 € de plus-value par rapport à la solution précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, l'installation d'un poteau à 200 mètres des bâtiments de la colonie pour un coût de 4 022.68 HT.

Mr le Maire rappelle que le poteau d'incendie du Vernadel doit également être déplacé.

SIVU BUS DES MONTAGNE – Changement de statuts

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de Saint Priest des Champs au SIVU Bus des Montagnes de la Région de Saint-Gervais d'Auvergne créé par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 1993.

Le comité syndical du SIVU Bus des Montagnes de la Région de Saint-Gervais d'Auvergne s'est réuni le 25 juillet 2014 pour décider la modification des statuts ci-annexés.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'adopter la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIVU Bus des Montagnes de la Région de Saint-Gervais d'Auvergne lors de la réunion du 25 juillet 2014 selon la nouvelle rédaction ci-annexée.

De demander à M. le Préfet du Puy-de-Dôme de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

SIEG

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- ✓ de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issue du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- ✓ de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier des indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de **27.28%** applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ANEM, demandant à la commune d'adhérer à cette association pour 2014, il informe le conseil que la cotisation serait de 185.01 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à cette association.

SERVICE PUBLICS EN COMBRAILLES :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Collectif de Défense et de Développement des Services Publics dans les Combrailles, demandant à la commune d'adhérer à cette association pour 2014, il informe le conseil que la cotisation serait de 30 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à cette association.

COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Communes Forestières, demandant à la commune d'adhérer à cette association pour 2014, il informe le conseil que la cotisation serait comprise entre 65€ et 156€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à cette association.

TARIF REPAS CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite augmenter le prix des repas servis par la cantine scolaire pour l'année 2014/2015. Il propose les tarifs suivants :

- repas enfant : **2.30 €**
- repas adulte : **5.50 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'appliquer l'augmentation sur le prix du repas enfant et adulte.

Nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2014/2015

- repas enfant : **2.30 €**
- repas adulte : **5.50 €**

Ces tarifs sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2014/2015.

CONTRATS TAP

INTERVENTION EVEIL MUSICAL

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires des interventions d'éveil à la musique seront assurées par JPPETIT-MUZYK qui interviendra dans le cadre des activités périscolaires à raison de deux heures hebdomadaire pour l'année scolaire 2014/2015.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte cette proposition à raison de deux heures hebdomadaire pour l'année scolaire 2014/2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

INTERVENTION MUSIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires Mme BRAYDA-BRUNO Aurore interviendra pour des cours de musique dans le cadre des activités périscolaires à raison de une heure hebdomadaire pour l'année scolaire 2014/2015.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte cette proposition à raison d'une heure hebdomadaire pour l'année scolaire 2014/2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

INTERVENANT DESSINS

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : interventions d'un professeur d'art plastique dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique pour l'année scolaire 2014/2015.

Cet agent assurera les fonctions d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2/35^e, des heures supplémentaires lui seront attribuées pour la mise en place de ces cours.

La rémunération de l'agent sera calculée sur l'indice brut 378 du grade de recrutement.

INTERVENANT LECTURE

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : interventions d'un professeur pour des ateliers de lectures dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE :

Le recrutement d'un agent contractuel pour des ateliers de lectures pour l'année scolaire 2014/2015.

Cet agent assurera cette fonction à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 1/35^e, des heures supplémentaires lui seront attribuées pour la mise en place de ces cours.

La rémunération de l'agent sera calculée sur l'indice brut 551 du grade de recrutement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au Conseil Communautaire du 5 septembre 2014, un questionnaire à destination des familles qui ont des enfants entre 11 et 18 ans à été validé. Chaque commune sera chargée de faire remplir les questionnaires aux familles par les moyens de leur choix, en privilégiant dans la mesure du possible le contact direct élus-familles.

Un rendez vous avec la CAF étant fixé le 29 septembre 2014 dans le cadre du renouvellement du CEJ, les questionnaires devront être rendus pour le 26 septembre au plus tard.

Chaque conseiller est chargé de faire la distribution de ces questionnaires suivant leur secteur.

FOIRE BIO :

Monsieur le Maire informe le Conseil que chaque année, la communauté de communes, demande une participation de 2 ou 3 personnes de chaque commune pour aider à la

préparation de la Foire Bio qui aura lieu cette année le dimanche 28 septembre.

Chaque année, la commune de St Priest aide pour le montage des chapiteaux et l'installation des tables. Cette année ce sera le 24 ou le 25 septembre.

Cette année se sera Mrs MOURLON G, LASCIOUVE J.C et 2 employés communaux si l'installation ce fait le 24 septembre. Mr GIRAUD P pourra également aider si l'installation ce fait le 25 septembre.

AMENAGEMENT SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un montant de 182 807 € HT de travaux (maitrise d'œuvre comprise) a été inscrit dans le cadre du FIC. Il propose également de demander une subvention dans le cadre de la DETR 2015.

Il informe également le Conseil qu'une consultation auprès de 3 architectes a été faite.

PROGRAMME FIC 2015 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir des aides du Conseil Général FIC (Fonds d'Intervention Communal). Il permet un financement des dépenses d'équipement selon une enveloppe définie sur 3 ans (2013-2014-2015).

Le taux d'intervention pour les communes de moins de 1000 habitants : 30% du montant HT des dépenses éligibles avec un plafond de dépenses sur 3 ans de 370 000 € et la possibilité de majoration de 10% de la subvention pour les dépenses de voirie si la commune à un hameau à plus de 700 mètres d'altitude.

Il convient cette année de fournir un plan de financement détaillé pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose le programme et l'échéancier suivant :

ANNEE 2015:

- Aménagements salle polyvalente 182 807,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération présentée et sollicite auprès du Conseil Général l'inscription au programme FIC 2015 d'un montant HT de : 182 807,00 €, en vue de l'attribution d'une subvention minimum de 30%.

DECIDE :

D'adopter le projet et son financement, sur un montant HT de :	182 807.00 €
Subvention du Conseil Général sur 2015	54 842.00 €
Part commune sur fonds propres ou emprunts	127 965.00 €
TVA	35 830,17 €
TOTAL TTC	218 637,17 €

D'autoriser Monsieur le Maire à contracter des emprunts si nécessaire.

De demander son inscription au programme FIC 2015 du Conseil Général.

D'inscrire les dépenses au BP 2015.

DECHARGE LE GIRAUDET

TRESORERIE ST GERVAIS :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de l'analyse financière de la commune faite par le Trésors Public.

SOUS-PREFECTURE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'on a reçu l'accord de la subvention dans le cadre de la DETR 2014 pour le dossier boulangerie. Soit une subvention de 85 521 € sur un montant de travaux de 285 070 € HT.

VERGER CONSERVATOIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider le courrier d'information qui sera passé dans les boîtes aux lettres à l'occasion de la fête de la pomme.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider ce document.

Demande de subvention LEADER

« Inventaire des variétés fruitières en vue de constituer un verger conservatoire »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite faire un « Inventaire des variétés fruitières en vue de constituer un verger conservatoire ». Il propose de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme LEADER.

Il informe le Conseil que le coût prévisionnel du projet est de 1 939 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le dossier présenté par Monsieur le Maire pour un montant de 1 939 € HT.
- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme LEADER.

Décide du financement suivant :

Subvention « LEADER » :	1 066.45 €
Autofinancement :	872.55 €
TOTAL H.T:	1 939.00 €

Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer tout document afférent à ce dossier.

DPU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut utiliser son droit de préemption pour la vente suivante :

Mmes FAURE Muriel, Odette et Martine vendent leurs parcelles cadastrées F 958 et F 959 à la Roche à Mr CALMARD Stéphane et Mlle LEDOUX Sandrine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette propriété, aucun projet n'étant envisagé sur ce secteur.

DON DU SANG :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le don du sang aura lieu le vendredi 26 septembre à la salle des fêtes de 16H à 19H.

Madame ALVES Pierrette est chargée de ce dossier.

INFOS / REUNIONS

- K-RO Formula : Une randonnée de voitures anciennes passera sur notre commune le samedi 4 octobre vers 11H30 – 12H, des affiches ont été demandées pour en informer la population.
- SAGE/SIOULE : Un CD est mis à la disposition du Conseil Municipal.
- Les Navigateurs : Invitation le dimanche 21 septembre à 12H à Ebreuil. Personne ne sera présent.
- Société KOMPAN : Invitation le mercredi 17 septembre à 10H30 à Moulins (présentation d'aménagements de jeux d'eau et de jeux écologiques). Personne ne sera présent.
- CONSEIL GENERAL : Invitation au sommet de l'élevage du 1^{er} au 3 octobre.
- SMADC : l'Union Régionale des Communes Forestières organise une journée d'information sur le thème « Elus, Forêts, Bois : les essentiels pour agir » le jeudi 18 septembre de 9h à 17h à Pontaurmur. Personne ne sera présent.
- EDF : Une réunion pour le Maire, le référent électricité et la secrétaire aura lieu le jeudi 9 octobre à St Gervais d'Auvergne. Mrs MOURLON G, LASCIOUVE J.C et FAVIER B seront présent. Mme GALLARD C représentera le secrétariat.

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

- Village de Lamazière : Inondation chez Mme GILLET. Mrs LECUYER L et GRENAT C sont chargés de ce dossier, ils devront prendre contact avec les services de la DDE et Mr PICARLE.
- Chemins Forestiers : Mme LEBRETON M et Mr GRENAT C sont chargés de ce dossier.
- Fontaine du Bladeix : aller voir sur place.
- Mare du Bladeix : Mr ROUCHON E doit faire passer un devis.
- Chemin de randonnée à Courtine : celui-ci doit être taillé.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Commissions

- Vie Communale :
- ✓ Réception des remises des prix pour les maisons fleuries le 7 octobre à 19H à la salle des associations. Les invitations et les bons achats sont à faire par le secrétariat.

- CCAS école, cantine :
- ✓ Une réunion du CCAS aura lieu le 18 septembre pour préparer l'arbre de Noël et la galette des Rois à l'ADAPEL.
- ✓ Les demandes d'aides sociales sont à traiter par la commission du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Acquisition d'un appareil photo.
- ❖ Acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur, Mr FAVIER B est chargé de ce dossier.
- ❖ Préparation de la cérémonie du 11 Novembre.